



Association Symbole des Producteurs Paysans - France Déclaration de principes

En créant SPP France, nous – producteurs du Sud & acteurs français : société civile, citoyens, consommateurs, entreprises engagées – sommes animés par une conviction : la force de la proposition du commerce équitable repose sur une agriculture paysanne organisée.

Cette agriculture, moteur d'un développement soutenable et inclusif, nous nous devons de la soutenir car elle est la plus à même de garantir demain, pour tous, une alimentation saine, de qualité et écologiquement durable.

Nous constatons cependant qu'après plusieurs décennies d'existence et de profondes évolutions - notamment dans les années 2000, le commerce équitable n'est plus aujourd'hui uniquement centré sur cette vision.

Sa réalité est désormais multiple et le mouvement du commerce équitable affiche une diversité de pratiques qui, selon nous, diluent la force du concept original et, surtout, sa capacité à offrir une alternative - réellement impactante – au commerce conventionnel.

Les acteurs du secteur ne mettent plus, tous, l'accent sur les objectifs de changement des relations de pouvoir au sein des filières agricoles, ni sur le lien intrinsèque entre commerce équitable et agriculture paysanne organisée.

En ne mettant plus comme priorité le soutien aux agricultures paysannes qu'il s'est proposé de soutenir dès sa création, le commerce équitable court le risque de se vider de sa substance.

Parce qu'il réunit aujourd'hui des initiatives commerciales aux niveaux d'exigences variables - selon les différents certificateurs et standards, le concept de commerce équitable est en passe de se rapprocher d'une sorte de dénominateur commun réduisant le niveau de garantie aussi bien pour les producteurs que pour les consommateurs.

Sans nier l'intérêt que présentent les autres formes de « commerce durable » en plein développement actuellement, nous affirmons que le commerce équitable doit rester l'initiative qui s'appuie sur le plus haut niveau d'exigence.

Notre lecture des enjeux du commerce équitable nous conduit à réaffirmer les valeurs fondatrices et à renouer avec l'esprit pionnier du mouvement. En offrant une garantie claire respectant les principes originaux du commerce équitable, le Symbole Producteurs Paysans (SPP) répond à cet enjeu.

Le SPP est en effet le premier système de garantie du commerce équitable au niveau international dont le cahier des charges appartient aux producteurs organisés. Le SPP a été créé à l'initiative, non pas des acteurs du Nord, mais de la CLAC, la fédération des producteurs latino-américains du commerce équitable.

Le Symbole des Producteurs Paysans réunit des organisations de producteurs, qui au-delà de l'aspect commercial, partagent une vision commune de développement des territoires ruraux, de la défense

d'une production agricole diversifiée et respectueuse des familles paysannes et de l'environnement, et une volonté de défendre les intérêts des petits producteurs face aux autres acteurs (Etat, collectivités, entreprises ...).

Ensemble, ils proposent un système de garantie indépendant et rigoureux d'un commerce équitable pensé comme un outil d'accompagnement au développement, comme un levier de changements pour des communautés paysannes.

Le SPP fait donc le choix d'un commerce équitable centré sur les petits producteurs, leur famille et leur organisation. Il veut également redonner du sens à la notion de prix minimum garanti, avec des niveaux plus élevés que les standards actuels.

Il renoue aussi avec les principes d'indépendance et d'émancipation des organisations de producteurs. Il vise notamment un accès direct des coopératives au marché en favorisant leur capacité à exporter directement en partenariat avec des entreprises engagées. Le SPP entend aussi se développer sur les marchés locaux dans les pays producteurs, en facilitant son utilisation par les coopératives sur leurs propres produits finis.

Pourquoi créer une association SPP France ?

- Pour faire valoir et entendre une voie spécifique du commerce équitable reposant sur une agriculture exclusivement paysanne et un label appartenant aux organisations de producteurs,
- Pour promouvoir collectivement (organisations de producteurs, entreprises, acteurs de la société civile, ...) des filières de produits paysans répondant à des critères de commerce équitable définis par SPP et répondant à la loi française sur le commerce équitable,
- Pour faciliter l'accès des organisations de petits producteurs à des marchés.

Quelles sont ses principales missions ?

- Promouvoir le SPP auprès d'acteurs de solidarité internationale, d'associations de consommateurs, d'organisations du commerce équitable, d'entreprises intéressées et d'acteurs publics
- Faciliter des relations entre organisations de producteurs intéressées et acheteurs français
- Représenter le SPP au sein de la Plateforme pour le Commerce Equitable (PFCE) et auprès des institutions publiques en charge de l'homologation de systèmes de commerce labellisé,
- Enfin défendre les intérêts du SPP et faciliter sa reconnaissance en France

Co-fondateurs de l'association SPP France



www.spp-france.fr

Contact pour SPP France : contact@spp-france.fr